

Code postal
60 140
Téléphone
03.44.73.02.39
Télécopie
03.44.69.26.46
e-mail
mogneville.mairie@wanadoo.fr

Mairie de MOGNEVILLE
DEPARTEMENT DE L'OISE
CANTON de NOGENT SUR
OISE

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

Etaient présents :

Les Membres du bureau Municipal,

M.DELAHOCHÉ Michel, Maire
Mme MARTEL Véronique, Adjoint,
Mme BACHEVILLIERS Audrey, Adjoint,
M.MAGUET Jean-François, Adjoint,
M.HERCELIN Pierre, Adjoint,
Mme REMOISSONNET Christelle,

Les Conseillers Municipaux,

Mme LE GALL Maryline,
Mme LEFEVRE Josiane,
M. MOREL Maurice,
M. BONNEAUD Thierry,
M. PECKSTADT Jean-Claude,
M.CHEVET Bruno,
Mme JOUOT Muriel,

Absents excusés :

Les Membres du bureau Municipal,

Les Conseillers Municipaux,

M. LAVOGIEZ Yves, Abs non excusé
M. PILLON Claude, (pouvoir à Mr DELAHOCHÉ)
Mme BODEQUIN Christelle, (pouvoir à Mme JOUOT)
Mme MAGUET Isabelle, (pouvoir à Mr MAGUET)
M.MICHEL Philippe (pouvoir à Mr BONNEAUD Thierry)

Secrétaire de séance :

Mr PECKSTADT Jean-Claude
est élu Secrétaire de séance.

Dates Légales :

Date de convocation : 04 Avril 2018
Date d'affichage : 05 Avril 2018

Nombre de Conseillers :

EN EXERCICE	18
PRESENTS	13
VOTANTS	17

L'an deux mil dix-huit, le 10 Avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DELAHOCHÉ Michel, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- ❖ COMPTE DE GESTION 2017
- ❖ AFFECTATION DES RESULTATS 2017
- ❖ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018
- ❖ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- ❖ COTISATIONS 2018 SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
- ❖ BUDGET 2018
- ❖ TARIF NETTOYAGE SALLE DES FETES

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 20 MARS 2018

Chacun des membres de l'assemblée ayant été destinataire du compte rendu du conseil municipal du 20 Mars 2018, Mr DELAHOUCHE sollicite les observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité et sans réserve le compte rendu de séance du 20 Mars 2018.

11 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu Le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu La délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif 2017 ainsi que les décisions modificatives 2017 ;

Mr le Maire laisse la présidence du conseil au doyen d'âge (Mr PECKSTADT) et sort de la salle pour passer au vote du Compte Administratif 2017

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2017 tel que suivi par le secrétariat, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	973 670.30 €	1 455 401.62 €	+ 481 731.32 €
Investissement	719 647.50 €	529 446.91 €	- 190 200.59 €

Pour info si on passait les écritures pour ordre prévues au budget primitif, nous serions excédentaire en fonctionnement de 143 462.94 € (+868 166.35€-724 703.41€) et excédentaire en investissement de 28 774.44 € (- 695 928.97€+724 703.41€) soit une capacité d'autofinancement (CAF) de 172 237.38 € au 31/12/17.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

12 - COMPTE DE GESTION 2017

Vu Le Code Général des collectivités territoriales ;

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par Mr FERRANT receveur en poste à LIANCOURT jusqu'en AOUT 2017 puis par Mr DEVOS jusqu'en DECEMBRE 2017 et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune (point 1 de l'ordre du jour)

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif 2017 tel que suivi par le secrétariat et du Compte de Gestion 2017 tel que suivi par le Receveur de Liancourt,

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	973 670.30 €	1 455 401.62 €	+ 481 731.32 €
Investissement	719 647.50 €	529 446.91 €	- 190 200.59 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

13 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

En application des dispositions de l'instruction M14, il appartient au Conseil Municipal qui vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 de décider par délibération de l'affectation des résultats de l'exercice 2017.

1) Mr le Maire résume les résultats définitifs 2017 comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	386 435.03 €	505 728.38 €	0,00 €	505 728.38€	386 435.03 €
Opération de l'exercice	973 670.30 €	1 455 401.62 €	719 647.50 €	529 446.91 €	1 693 317.80 €	1 984 848.53 €
Totaux	973 670.30 €	1 841 836.65 €	1 225 375.88 €	529 446.91 €	2 199 046.18 €	2 371 283.56 €
Résultat de clôture		868 166.35 €	- 695 928.97 €			172 237.38 €

		Commentaires
Restes à réaliser Recettes d'investissement report 2017	10 000.00 €	Repris INVEST.R : Subvention FCTVA
Restes à réaliser Dépenses d'investissement report 2016	-16 020.13 €	repris INVEST.D: Révision du Plan Local d'Urbanisme=7 529€ Lame de déneigement=4 920€ Panneau information=3 571.13€

Déficit d'investissement sur réalisé	-695 928.97 €	repris INVEST.D.001 DEFICIT2013:-113 428,01€+DEFICIT2014:-20 716,95€ +DEFICIT2015:-71 730.09€ +DEFICIT2016:-301 487.11€+1633.78€ reprise du solde SIVOS+DEFICIT2017:-190 200.59€
Besoin total de financement pour investissement 2017	- 701 949.10 €	à affecter
Excédent de Financement 2017	166 217.25 €	à affecter

Pour information, la capacité d'autofinancement brute au 31/12/17 est de 172 237.38€, en 2016 de 392 835.03€, en 2015 de 362 890.68€ en 2014 de 188 474.41€ et en 2013 de 76 520.92€.

2) Considérant l'excédent de fonctionnement définitif à reprendre au budget de l'exercice 2018, Mr le Maire propose d'affecter la somme de 868 166.35 € comme suit :

au compte 1068 en recettes d'investissement 701 949.10 € (excédent de fonctionnement capitalisé) vu les besoins de financement en investissement qui sont de 701 949.10 € soit :

le déficit d'investissement définitif à reprendre au budget de l'exercice 2018, article 001 en dépenses d'investissement est de : 695 928.97€ (113 428.01 € déficit d'investissement reporté de 2013 - 20 716.95 €, déficit d'investissement de 2014 - 71 730.09€, déficit d'investissement de 2015 - 301 487.11€, déficit d'investissement de 2016+ 1 633.78€ de reprise du solde SIVOS dissous, déficit d'investissement de 2017 - 190 200.59€)

et les restes à réaliser 2017 à reporter au budget de l'exercice 2018, en dépenses d'investissement sont de : 16 020.13 €, en recettes d'investissement sont de : 10 000 €.

et au compte 002 en recettes de fonctionnement 166 217.25 € (excédent de fonctionnement).

3) Mr le Maire assure la sincérité des restes à réaliser

4) Mr le Maire demande d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2017 tels que résumés ci-dessus

5) Mr le Maire demande de voter l'affectation des résultats définitive de l'exercice 2017

Mr BONNEAUD précise que le déficit d'investissement est lié aux importants remboursements anticipés de l'emprunt renégocié de la caisse d'épargne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

14 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le projet de budget ci-joint étant équilibré, Mr le maire propose de maintenir les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le non bâti de 2017 et de diminuer le taux de la taxe foncière sur le bâti de 2017.

Mr le maire rappelle la Réforme de la TAXE D'HABITATION 2018 au titre de leur résidence principale :

Suppression au bout de 3 ans pour 80% des ménages

Application : Le Plafond sur les revenus fiscaux de référence ne devra pas excéder

- 27 000€ pour une personne seule
- 43 000€ pour un couple sans enfant
- + 6 000€ par enfant à charge

La situation financière de Mogneville est en nette amélioration grâce aux efforts et sacrifices de toutes et tous depuis 2014.

Le plan de redressement proposé à la chambre régionale des comptes en 2014 a été respecté, le remboursement du nouvel emprunt d'un montant de 1 566 273 € est soldé au 31/12/17.

Par conséquent, grâce à une bonne gestion et une bonne maîtrise des dépenses de la commune depuis 2014 et malgré la diminution des dotations de l'état, Mr le maire propose de voter les taux suivants correspondant à notre projet de budget :

	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	27,85%	27,85%	27,85%	27,85%	27,85%
Taxe foncière (bâti)	38,52%	38,52%	38,52%	38,52%	32,79%
Taxe foncière (non bâti)	107,52%	107,52%	107,52%	107,52%	107,52%
Contribution Foncière des Entreprises	28,64%	28,64%	28,64%	28,64%	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

Mr BONNEAUD fait remarquer l'inquiétude de l'ensemble des élus quant aux modalités de reversement de la compensation de la taxe d'habitation aux communes.

15 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Avant de passer au vote du budget, le Conseil Municipal doit délibérer sur la liste des subventions à verser aux associations.

Mr le maire propose d'en débattre, ou le cas échéant, de valider la liste en l'état et de l'inscrire dans le budget comme suit :

Article 6574 : Subvention aux associations : 700 €

Article 65 736 : Subvention au CCAS 5 000 €

Mr le maire demande de bien vouloir délibérer sur cette liste de propositions de subventions.

<u>Associations communales</u>	Rappel 2017	Proposé 2018
Les Amis des Arts (prix de la municipalité lors du vernissage)	150 €	150 €
Les Baroudeurs (pour services rendus sur la sécurité lors des manifestations communales)	0 €	150 €
TOTAL	150 €	300 €

<u>Œuvres communales</u>	Rappel 2017	Proposé 2018
Coopérative Scolaire	0 €	0 €
COS pour le personnel Communal	3 000 €	0 €
TOTAL	3 000 €	0 €

<u>Œuvres Intercommunales</u>	Rappel 2017	Proposé 2018
Pompiers de Liancourt	250 €	250 €
Anciens Combattants	150 €	150 €
TOTAL	400 €	400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité

16 - COTISATIONS 2018 SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Nous sommes adhérents à plusieurs syndicats intercommunaux pour lesquels nous payons une cotisation annuelle.

Monsieur le Maire demande de valider la liste en l'état et de l'inscrire au budget 2018 comme suit au compte "65541" :

- Syndicat mixte du bassin creillois et de la vallée de la Brèche : 1 300 euros
- SCOT du grand creillois : 3 000 euros
- Communauté de Commune du Liancourtois "la vallée Dorée"
pour le R.A.M. (Relais Assistantes Maternelles) 2 150 euros
- Communauté de Commune du Liancourtois "la vallée Dorée"
pour le plan de désherbage 1 440 euros

Soit un total de

7 890 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

17 - BUDGET 2018

Le BUDGET PRIMITIF 2018 totalise un montant de 2 577 317.51€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur la proposition du budget primitif ci-jointe, et de bien vouloir la voter, par chapitre, et le cas échéant, de la valider en l'état.

Cette dernière s'équilibre de la manière suivante :

A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT pour un montant de 1396 264.57€

DEPENSES

011	Charges à caractère général	260 478,32 €
012	Charges du Personnel	540 000,00 €
014	Atténuation de produits	81 441,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	85 190,00 €
66	Charges financières	22 772,43 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	401 978,66 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 904,16 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 396 264,57 €

RECETTES

013	Atténuations de charges	80 000,00 €
70	Produits des services domaine ventes diverses	76 480,00 €
73	Impôts et taxes	738 084,00 €
74	Dotations, subventions et participations	304 750,00 €

75	Autres produits de gestion courante	30 000,00 €
002	Excédent antérieurs reportés	166 217,25 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	733,32 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 396 264,57 €

A LA SECTION D'INVESTISSEMENT pour un montant de 1 181 052.94€

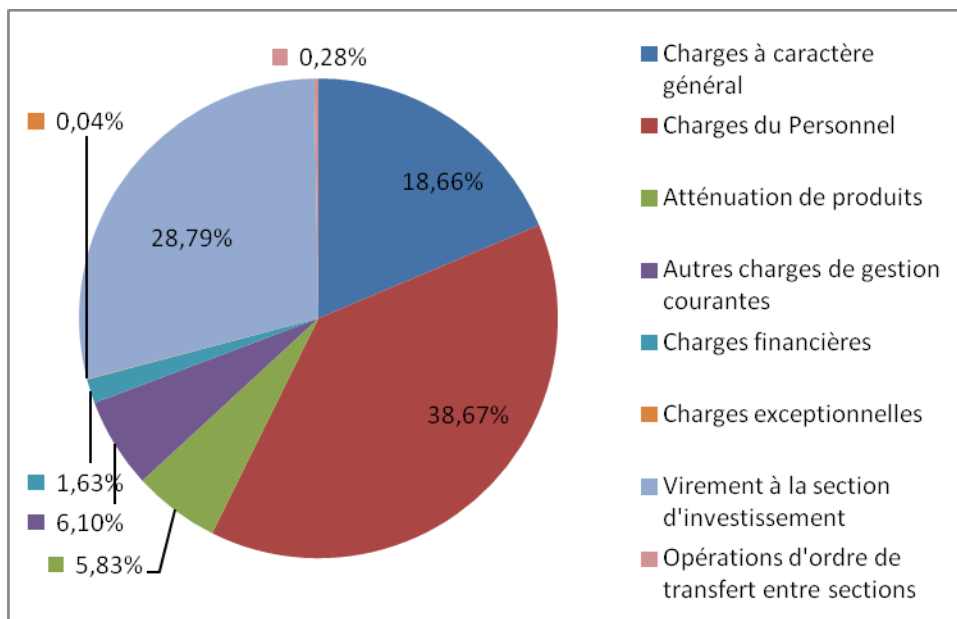
DEPENSES

001	Solde d'exécution d'investissement reporté	695 928,97 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	733.32 €
041	Opérations patrimoines	32 440.57 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 578 €
16	Emprunts et dettes assimilées	64 895,04 €
20	Immobilisations incorporelles	20 235,91 €
21	Immobilisations corporelles	365 241,13 €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 181 052,94 €

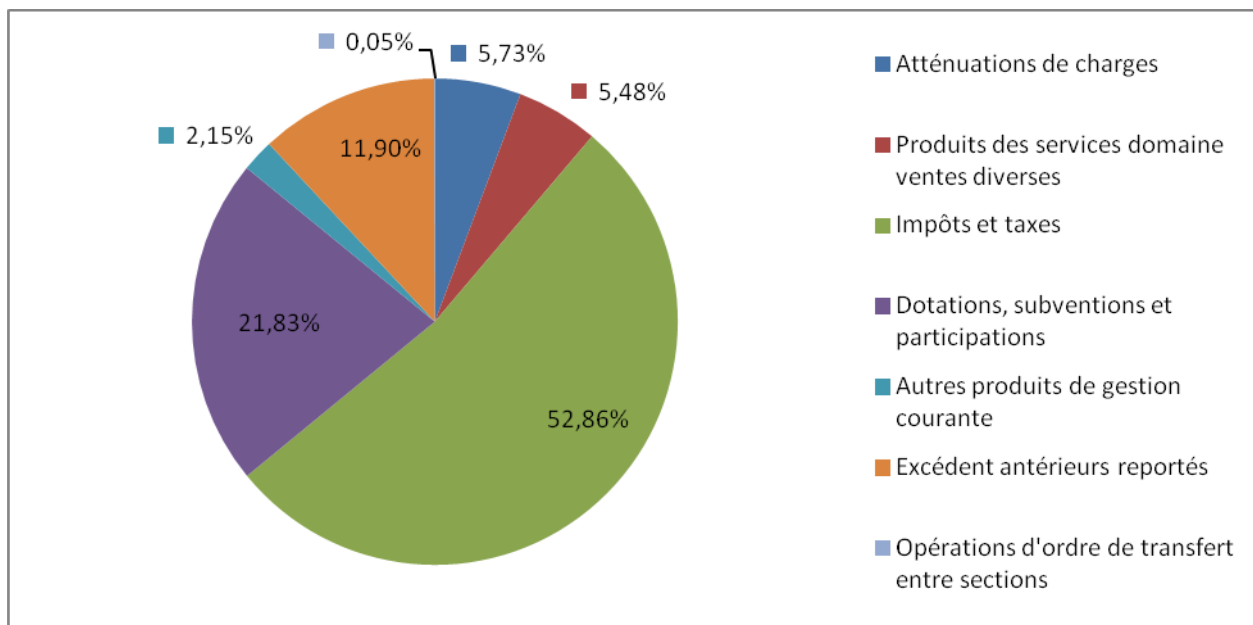
RECETTES

021	Virement de la section de fonctionnement	401 978,66 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 904,16 €
041	Opérations patrimoines	32 440,57 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	742 729,55 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 181 052,94 €

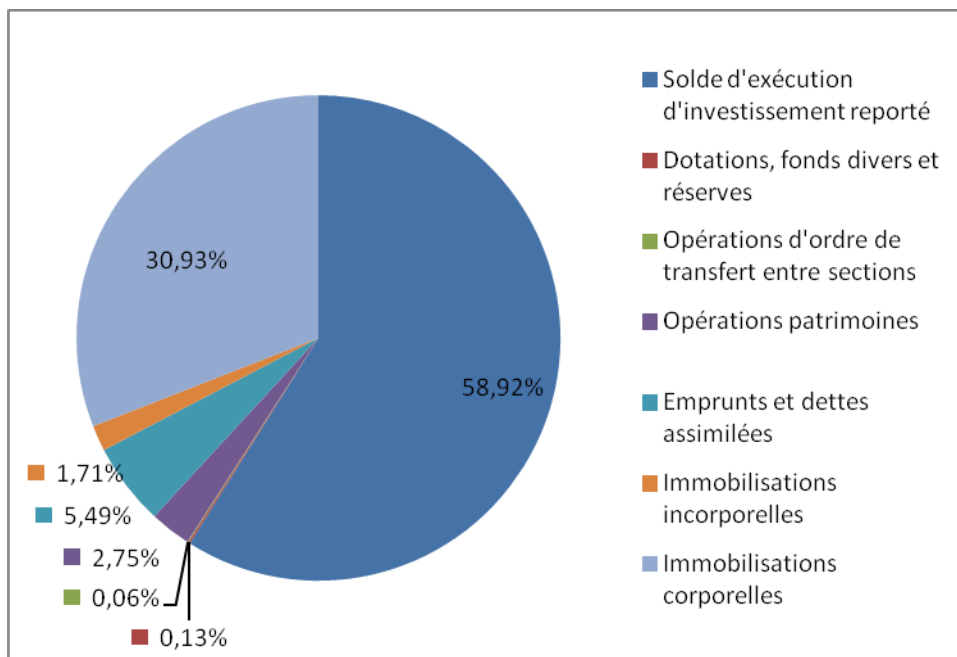
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



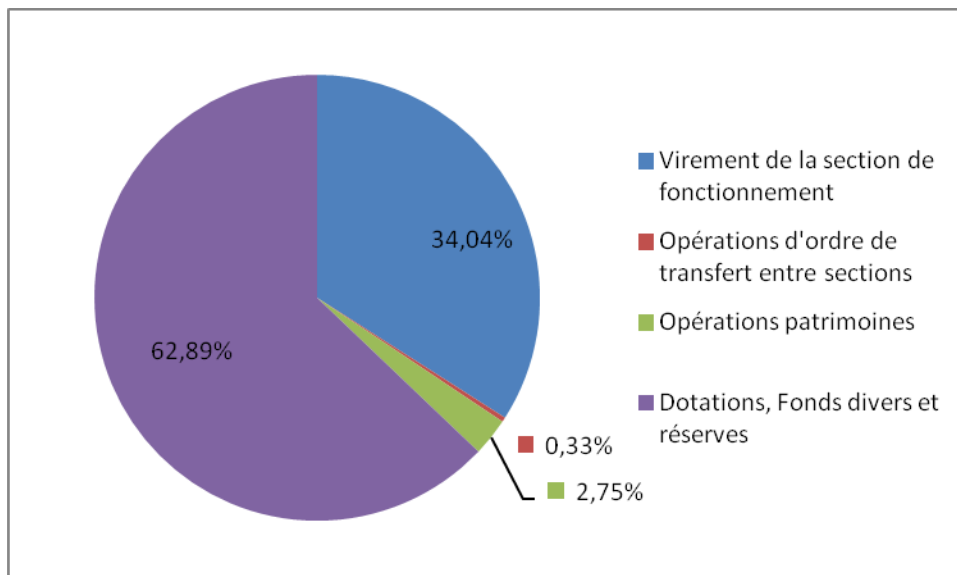
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité

18 - TARIF NETTOYAGE DE SALLE DES FETES A LA CHARGE DU LOUEUR

Mr le maire propose de délibérer sur le tarif du nettoyage de la salle des fêtes après une location soit :

En cas de manquement à "l'article 6" du règlement intérieur voté par le conseil municipal le 23 mars 2017, les frais de remise en état de propreté seront à la charge du locataire pour un montant forfaitaire de 100€ réglé par chèque.

Cet élément entrera en vigueur immédiatement et le règlement intérieur sera modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05.

DEPARTEMENT	OISE
-------------	------

COMMUNE	MOGNEVILLE
---------	------------

N° d'ordre	LISTE DES DELIBERATIONS DU 10 avril 2018
11/2018	COMPTE ADMINISTRATIF 2017
12/2018	COMPTE DE GESTION 2017
13/2018	AFFECTATION DES RESULTATS 2017
14/2018	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018
15/2018	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
16/2018	COTISATIONS 2018 SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
17/2018	BUDGET 2018
18/2018	TARIF NETTOYAGE SALLE DES FETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL		
NOM	PRENOM	SIGNATURE
DELAHOCHÉ	Michel	
BACHEVILLIERS	Audrey	
MAGUET	Jean-François	
JOUOT	Murielle	
LE GALL	Maryline	
LEFEVRE	Josiane	
MARTEL	Véronique	
MOREL	Maurice	
PECKSTADT	Jean-Claude	
CHEVET	Bruno	
BONNEAUD	Thierry	
REMOISSONNET	Christelle	
HERCELIN	Pierre	